

## Les camps d'internement français

D'après M.Annet (site <http://www.apra.asso.fr/Camps/Fr/Sources.html>)

De 1939 à 1946, la France a interné 600 000 personnes dans un nombre de camps très important et dont certains sont encore peu ou pas connus. Les camps d'internement sont apparus dès 1939 afin de regrouper les réfugiés étrangers allemands ou autrichiens (18 000 à 20 000 ressortissants, dont beaucoup sont des Juifs : en mai 1940, 70%) ou les Républicains espagnols (270 000 militaires et 170 000 civils hébergés dans des camps ouverts à la hâte). Entre 1940 et 1944, les camps se multiplièrent sur l'ensemble du territoire (zone libre ou occupée), pour les victimes des législations antisémites et de manière générale de persécutions raciales, ainsi que les opposants au régime de Vichy, comme par exemple les résistants ou les communistes. Certains de ces camps furent le point de départ vers les camps d'extermination. Initialement, l'administration des camps d'internement français fut confiée au ministère de la Guerre avant d'être rattachée, en novembre 1940, au secrétariat général à la police du ministère de l'Intérieur.

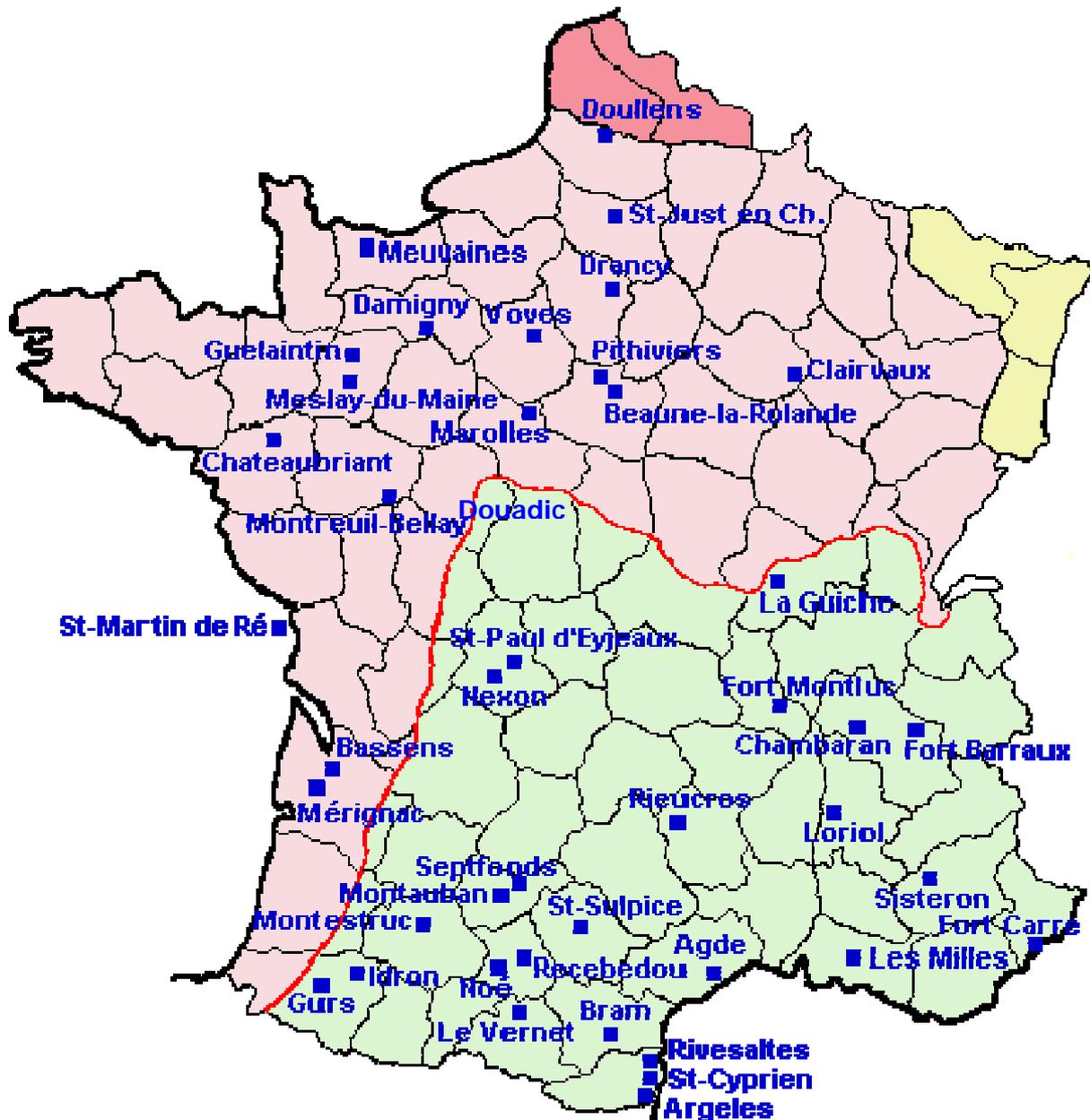
### A quel camp correspond celui où est interné Gerbier ?

C'est sans doute une synthèse entre plusieurs camps différents : peut – être Douadic pour l'origine (*camp des Allemands*) Voves pour la diversité des nationalités, Saint Paul d'Eyjaux pour la référence à Caillavès, mais ils étaient si nombreux...

**Saint Paul d'Eyjaux** (Haute – Vienne) : Créé en octobre 1940, il reçoit des "indésirables" français et étrangers, en majorité communistes et des repris de justice étrangers déclarés douteux. Le camp était constitué de baraques édifiées dans une zone humide, entouré d'une double rangée de barbelés et surveillé par des miradors équipés d'armes automatiques. En janvier 1941, sa population était d'environ 600 personnes. Les conditions de vie étaient des plus précaires; les internés souffraient de malnutrition et d'un manque quasi total d'hygiène. La mauvaise saison laissait passer le froid et l'humidité dans les baraques et transformait le camp en un borbier.

**Voves** (Eure et Loir) : Après avoir hébergé des prisonniers de guerre français en 1940-1941 (Frontstalag 202), puis 3 000 prisonniers Nord-Africains de mars à juin 1941, le camp accueille des détenus politiques à partir du 5 janvier 1942. Les internés étaient originaires de toute la France mais en particulier de la région parisienne, du Nord et de la Bretagne. 2 040 hommes appartenant à 21 nationalités différentes passeront dans le Camp de Voves entre janvier et mai 1944, avec deux pointes à 976 détenus.

**Douadic** (Indre) : Aménagé d'abord pour servir de camp de prisonniers pour les Allemands capturés en 1939-1940, il devient un Centre de séjour surveillé, puis un Centre d'Accueil géré par le Service Social des Étrangers créé le 1er février 1941. Il héberge alors des réfugiés espagnols, polonais et allemands, dont certains sont probablement juifs; le camp est ensuite remis en 1942 aux Chantiers de Jeunesse. En août 1942, au moment de la grande rafle des juifs étrangers de zone libre organisée par le gouvernement de Vichy, Douadic devient centre de ramassage ou de triage.



### Chronologie sommaire

- 12-11-1938 Le Gouvernement Daladier publie un décret prévoyant la création de centres spéciaux pour l'internement des "étrangers indésirables".
- 21-01-1939 Création du premier centre de rassemblement des étrangers à Rieucros (près de Mende, Lozère).
- 06-02-1939 les Républicains Espagnols sont regroupés dans 5 camps proches de la frontière.
- 01-09-1939 Un décret prévoit, en cas de conflit armé, "le rassemblement dans des centres spéciaux de tous les étrangers de sexe masculin ressortissant de territoires appartenant à l'ennemi" âgés de 17 à 50 ans. (étendu le 5 septembre de 50 à 65 ans)
- 18-11-1939 Un décret-loi étend les mesures d'internement aux "individus dangereux pour la défense nationale et pour la sécurité publique" sur décision du préfet.
- 15-05-1940 Rassemblement de tous les ressortissants allemands âgés de 17 à 56, puis 65 ans, puis les femmes
- 22-07-1940 Loi portant révision des naturalisations obtenues après le 10 août 1927.
- 04-10-1940 Loi décidant l'internement des Juifs étrangers dans des camps spéciaux sur décision des préfets.
- 17-11-1940 Une loi transfère la surveillance des camps d'internement au Ministère de l'Intérieur.
- 23-12-1940 Loi donnant aux préfets tous pouvoirs sur les "étrangers indésirables".
- 09-12-1941 Internement dans des camps de travail des Juifs entrés en France depuis le 1er janvier 1936.

25-06-1942

Les Allemands demandent la livraison de tous les Juifs étrangers de zone libre et exigent une action contre les Juifs français et étrangers de zone occupée.

